

SEANCE DU 5 FEVRIER 2014

DÉCISION N° 2014 / 08 / LNOB-PL / 2

PROJET FERROVIAIRE LIAISONS NOUVELLES OUEST BRETAGNE – PAYS DE LA LOIRE

La Commission nationale du débat public,

- vu la Convention d'Aarhus du 25 juin 1998 sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement, approuvée par la loi n° 2002-285 du 28 février 2002,
- vu les directives du Parlement et du Conseil 2003/4/CE du 28 janvier 2003 et 2003/35/CE du 26 mai 2003,
- vu le code de l'environnement en ses articles L.121-1 et suivants,
- vu sa décision en date du 6 février 2013, prenant acte du retrait de la saisine précédente,
- vu la lettre de saisine du Président de Réseau Ferré de France en date du 13 décembre 2013, reçue le 16 décembre 2013 et le dossier joint relatif au projet ferroviaire « Liaisons Nouvelles Ouest Bretagne – Pays de la Loire »,
- vu sa décision n° 2014/02/LNOB-PL/1 du 8 janvier 2014 décidant l'organisation d'un débat public,

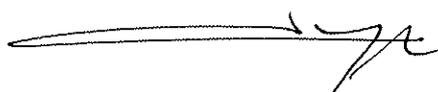
après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

Article unique :

Monsieur Olivier GUERIN est nommé Président de la commission particulière du débat public sur le projet ferroviaire Liaisons nouvelles Ouest Bretagne – Pays de la Loire.

Le Président



Christian LEYRIT